

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2021

Le sept juillet deux mille vingt et un à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Massieux se sont réunis dans la salle du Conseil, suite à la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Présents : MMES. MM., NABETH, BURETTE-POMMAY, DEGUEURCE, BENTOUHAMI, CHAMBOST, ROYER, MEUNIER-CŒUR, BERENGUER, MONCHAL, MOULIN, NABETH S., DUCHAMP-GARCIA, MARTINEZ, BEAUDOIN B., CRUBLY C., GARCIA A., GRISON, GUILLOT, HENRY, MONDION, JOLY, GERARDI, DESPORTES.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Madame Isabelle MEUNIER-CŒUR

Le Maire informe l'assemblée que le conseil est enregistré.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Ouverture de la séance en présence de public.

Le Maire :

Le Maire informe l'assemblée que Jordan Goy qui occupait le poste finances et RH au sein de la mairie, a donné sa démission pour un emploi de conseiller numérique à la CCDSV.

Devant bénéficier d'une formation début septembre pour ce nouveau poste, le Maire a accepté cette démission avec un départ prévu fin août par rapport à l'organisation de cette formation et à l'intégration à l'équipe des conseillers numériques.

Estelle Sanchez au poste en lien avec les services administration générale, l'état civil, et le funéraire a demandé à travailler à mi-temps dans un objectif de création d'entreprise.

Compte tenu de ces mouvements, une redéfinition des emplois permanents à temps complets est en cours, et ce notamment pour arrêter la fiche de poste de la personne amener à remplacer Jordan Goy.

Le souhait est de s'orienter vers un profil de cadre catégorie B afin de disposer de compétences développées en termes de finance et d'appels d'offre.

Pour Estelle Sanchez, le remplacement est en cours de réflexion, tout comme pour Laurent Hyvernat aux services techniques (espaces verts).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité.

COMMISSION DE L'URBANISME :

Monsieur BURETTE-POMMAY informe le conseil des affaires suivantes :

Alila

Deux décisions de justice

- TA de Lyon 29/06/2021 – Requête d’Alila d’annuler la délibération du 10/06/2020 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Massieux a approuvé la Décision modificative du budget communal en vue de l’acquisition par la voie de la préemption d’un bien immobilier sis 578 rue de la Genetière
 - ☛ la requête de la société Alila est rejetée.

- TA Lyon 29/06/2021 – demande d’Alila d’annuler l’arrêté du 7/07/2020 par lequel le maire de la commune de Massieux a mis en œuvre le droit de préemption urbain pour l’acquisition d’un bien immobilier sis 578 rue de la Genetière
 - ☛ l’arrêté du 7/07/2020 par lequel le maire de Massieux a exercé le droit de préemption urbain est annulé

Ces deux décisions sont susceptibles d’appel (délai de 2 mois) et la mairie réfléchit actuellement sur ce sujet.

Monsieur GRISON demande à avoir plus d’information sur le jugement pour mener un débat sur le sujet lors du prochain conseil.

M. GRISON demande qu’une copie de ces jugements soit adressée à chaque membre du conseil, il précise que ces documents sont non confidentiels et publics. Le Maire lui répond que ce sera fait.

Lidl

Avis défavorable de l’ARS sur le dépôt de permis de construire. Le permis de construire de Lidl a été refusé. La commission CDAC prévue le 13 juillet 2021 est annulée à la demande de Lidl suite au compte-rendu de l’ARS.

Positionnement du refus en raison des puits de captage dans la zone - risque de pollution des sols important.

Aldi

Réception d’un permis de construire pour agrandissement

Pas d’avis défavorable de la mairie sur ce permis car prise en compte des demandes de modification par rapport à la requête initiale notamment vis-à-vis l’emplacement du quai de livraison qui était initialement placé à côté d’habitation.

Permis de construire passe en instruction.

Référé de M. Naccarato

- TA de Lyon, suite à l’audience et l’ordonnance du 30 juin 2021 : Requête de Mr Naccarato contre la mairie pour non prononciation de la caducité du permis de construire de Mme Ylmaz
 - ☛ Le juge a rejeté la demande de Mr Naccarato contre la mairie, les travaux engagés par Mme Ylmaz validaient bien le permis délivré et la mairie n’avait pas à prononcer la caducité du PC. La mairie ne sait pas si Monsieur Naccarato fera appel de cette décision.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION, DES ASSOCIATIONS, DES AFFAIRES SCOLAIRES, FAMILIALES ET SOCIALES, DES ELECTIONS :

Madame DEGUEURCE informe le conseil des sujets suivants :

Conseil d'école :

Prévision : 265 élèves à la rentrée (263 en septembre 2020) dont 102 en maternelle ce qui conduit à 3 classes maternelle de 3 niveaux (PS – MS -GS) et 1 classe Maternelle GS – CP (7 CP sur 26 enfants)

Départ de cinq enseignants qui seront remplacés dont la directrice. Régine Mégard, enseignante de maternelle prend le poste de direction à la rentrée

Les 3,5 ETP d'ATSEM sont reconduits à la rentrée

De nombreux travaux seront réalisés durant ces vacances scolaires : sol souple sous le tobogan, installation d'un défibrillateur, climatisation de trois classes à l'étage, remplacement de dalles, robinetterie, éclairages... La totale réfection de la classe verte vient d'être engagée.

Une installation de self est à l'étude elle prendra en compte les nécessités liées aux normes HACCP collectivités.

Aménagement de la cour : une réflexion a été engagée avec les enseignants, l'inspection académique et la mairie afin de définir des zones ...

Une petite soirée conviviale a été organisée par le sou des Mômes le vendredi 2 juillet et de nombreux parents ont participé

Jurés d'assises :

Nous avons procédé au tirage au sort des jurés d'assises (6 personnes pour la commune) le samedi 19 juin et pour la première fois le tirage s'est fait au moyen du logiciel Berger-Levrault.

Réunion des associations :

Presque toutes présentes ou représentées, chaque association s'est exprimée sur l'année écoulée (chaotique, compliquée voire déprimante). Les perspectives 2021/2022, les besoins en locaux et les manifestations qu'elles souhaiteraient organiser ont été répertoriés. Le calendrier sera prochainement déposé sur le site internet.

Le forum des associations aura lieu le 11 septembre de 9 h 30 à 13 h 00. La municipalité souhaite organiser ce jour-là l'accueil des nouveaux arrivants.

La fête du village pourrait se dérouler le 10 juin 2022.

Point sur les élections :

Merci aux personnes qui se sont portées volontaires pour la tenue des bureaux. Rappelons que les conseillers ont l'obligation de « remplir les fonctions qui leurs sont dévolues par les lois » ([Art.L2121-5 du CGCT](#)) et celle-ci est quasiment la seule qui reste encore dans le CGCT. Une excuse d'ordre privée est très rarement recevable (voir [CE du 21 mars 2007 n°278438, commune de Romainville](#)), seul un motif de santé ou professionnel impérieux avec justificatif pourrait soustraire à cette obligation.

Il est donc recommandé de noter dans nos agendas la date des élections présidentielles est fixée aux 10 et 24 avril 2022

Intervention de Aurore Mondion, qui, rapportant des « bruits entendus » s'étonne du départ de 5 enseignants, rendant responsable l'équipe municipale en place.

Le maire répond que la volonté du Conseil en place est une parfaite collaboration avec l'équipe enseignante. Il reconnaît une discussion avec cette dernière concernant l'organisation du temps calme et de la sieste sur le temps périscolaire dont la municipalité à la charge. Suite à consultation d'experts, la municipalité a maintenu sa décision d'une sieste après le repas, pour se conformer aux rythmes

biologiques de l'enfant. Les échanges qui ont pu avoir lieu en présence d'une délégation de l'inspection académique, et qui n'ont pas remis en cause ce choix, ont éclairci le débat et convenu cette organisation.

L'investissement de la municipalité sur le poste « école » est total, et l'équipe est à l'écoute des demandes et besoins, dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Aurore Mondion poursuit sur l'activité vélo en précisant que des plots seraient abimés. La mairie n'a pas eu de demande pour remplacer ce matériel. Le maire précise que les dépenses acceptées au budget de cette année sont plus importantes par rapport aux années antérieures.

COMMISSION DE LA VOIRIE, DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES RESEAUX ET DES BATIMENTS :

Poteaux incendie

Monsieur BENTOUHAMI présente la délibération portant sur la convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat de prestation de contrôle des poteaux incendie : convention entre la CCDSV et les communes membres.

Cette convention apporte une mutualisation du contrôle obligatoire des bornes (50 sur notre commune) permettant la passation et l'exécution d'un marché public. La mairie souhaite adhérer à ce groupement (cotisation de 100 euros par membre la première année).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser la signature de la convention entre la CCDSV et les communes membres pour le contrôle des poteaux incendie.

Informations sur la salle municipale :

Monsieur BENTOUHAMI explique que nous butons sur un problème électrique et le bureau de contrôle Veritas ne peut lever une réserve :

- La puissance du compteur électrique installée en tarif bleu (choix initial du projet) est insuffisante en cas de fonctionnement concomitant de la machinerie de climatisation-chauffage, de la hotte de cuisine (qui consomme beaucoup au démarrage), du four.
- Ceci expose à une disjonction, or le disjoncteur général est unique et situé dans le local de l'étage (non accessible à l'utilisateur de la salle municipale)
- Recherche d'une solution avec, si possible une recherche de responsabilité du prestataire pour non alerte d'un choix inadéquat d'origine.

COMMISSION DES FINANCES, FISCALITE, MARCHES PUBLICS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Madame CHAMBOST présente l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du Plan de relance du Gouvernement auquel la commune a répondu en février 2021.

Equipement informatique des classes élémentaires :

Equipements des classes de matériel informatique (ordinateurs, tableau, rétroprojecteur avec nouvelles techniques, et ce pour les sept classes, allant au-delà de la demande initiale de l'équipe enseignante qui ne concernait que 5 classes).

Notre dossier de demande de subvention a été retenu.

Maintenant il faut passer à l'étape suivante qui est le conventionnement de cette demande de subvention Délibération obligatoire pour autoriser la signature cette convention.

Le choix du matériel sera fait avec les enseignants

Montant de 24 500 euros subventionnable à 70%.

Mr Grison indique qu'il avait déjà équipé les classes de matériel informatique et qu'il ne faudrait pas que cela reste dans les tiroirs.

Il est prévu d'utiliser le matériel existant pour les maternelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser la signature de la convention de financement suite à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Chemin de Varennes :

Modification du plan de financement du projet d'aménagement chemin des Varennes

Demande de subvention en cours auprès du département de l'Ain (contractualisation) pour la partie mode doux qui n'avait pas été envisagée au départ dans le tableau de financement présenté le 19 mai 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confirmer la modification du plan de financement du projet d'aménagement chemin des Varennes

Informations :

80 000 € d'engagement dont 53 000 € pour école-cantine-CDI (mobilier pour enseignants, climatisation de 3 classes, sol souple pour le jeu de l'école, matériel et étagères pour la cantine ...). Au CDI, il a fallu engager un hors budget – enlèvement de l'isolation du plafond car plaques de polystyrène absolument interdit si feu, fumée suite au passage du SDIC au mois de mars 2021.

Mr Grison indique que lors du passage des pompiers, les années précédentes, ces derniers n'avaient pas signalé ce point.

Autres engagements d'investissements:

Signature de la AMO de la vidéo protection

Changement 8 volets + motorisation du local des services techniques

Réfection de la salle jumelage – l'assurance prend une partie en charge suite au vandalisme.

Engagement Fonctionnement :

Pose anti pince doigts à école et cantine ainsi que le remplacement de la robinetterie (à détection automatique).

Elagage des arbres route de Civrieux.

Réfection de la salle verte de l'école (réalisée par l'équipe technique).

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ, DU TRANSPORT, DES DÉPLACEMENTS ET DE LA MOBILITÉ :

Pierre-Alexandre ROYER présente :

Vidéo protection –

Le budget initialement envisagé a augmenté (de 5 000 € et on passe à 5 800 € - dépassement par une diminution sur un autre poste).

Compte tenu de la technicité des opérations, nous avons fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage(AMO).

L'option acquisition a été préférée à celle de la location, et ce afin de pouvoir obtenir des subventions, qui ne peuvent être accordés que lors d'un achat.

Les couts seront amortissables en 5 ou 6 ans.

Budget global pour 2022 ou 2023 : 120 à 140 000 € subventionnable à 70% par la Région.

Des caméras seront placées sur tous les axes structurants de la commune (entrées / sorties de Massieux, partie au niveau des commerces, La Bascule, + services techniques).

Montée du charbon pour identifier les auteurs de dégradations dont on constate la réalisation

récurrentes sur le parking de la salle polyvalente.

Ce projet a été validé par les référents sécurité gendarmerie car il répond aux besoins de sécurité publique et de soutien au travail des forces de l'ordre.

Il y aura :

- lecture de plaque <= caméra de situation
- Mini PC sécurité dans locaux de la police municipale
- Réseau fibré qui est notre propre réseau – ce qui réduit les coûts, car autrement il aurait fallu une communication par onde radio

L'étude a été présentée à la Commission Sécurité.

Le 23 juin 2021 s'est tenue la réunion de participation citoyenne :

Mr Royer note que (outre les deux membres de la gendarmerie et 4 personnes du conseil municipal) seuls 4 membres de ce comité y ont assisté.

Il indique prendre note du fait que ce positionnement dans l'agenda pourra être modifié à l'avenir pour augmenter le nombre des participants.

Un rappel des bonnes pratiques à suivre dans un cadre sécuritaire a été effectué.

Système d'alarme :

Le litige résiduel avec l'entreprise en charge des alarmes a été résolu. –

4 sites équipés et les autres sont en cours de finalisation. Fin de chantier au 31/08

Sécurité : – Le formulaire Opération Tranquillité Vacances a été distribué en même temps que le P'tit Masserot – L'objectif est de sensibiliser les Masserots quant à l'utilité de cette démarche de signalement de son absence afin d'orienter les patrouilles de surveillance.

Transport scolaire :

L'inscription pour les transports scolaires est encore en cours – attention il y a des retards d'inscription et nous recommandons vivement aux Masserots concernés de ne pas tarder à effectuer la démarche.

Plus tôt elle est faite, plus l'organisation du service pourra se réaliser rapidement en adéquation avec le nombre d'enfants concernés

Arrêts de car scolaire : il a été prévu de supprimer deux arrêts

- celui nommé « ancien Imprévu » : 3 élèves seulement inscrits et un seul l'utilisait. Arrêt situé en plein virage, pas de trottoirs dangereux. Report sur l'arrêt « Les trois fourneaux ».
- Second arrêt supprimé, celui nommé « Transformateur », à mi-chemin Stade et Bascule qui n'était utilisé que par un élève. Plus sécurisé

L'Arrêt « Abreuvoir » : pas matérialisé et recherche de sa localisation.

Les arrêts seront nommés en adoptant la charte graphique de la région. Panneaux à poser.

COMMISSION DU CADRE DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DU PATRIMOINE, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, DU CIMETIÈRE :

Parution en juin du n° 3 du P'tit Masserot.

Le spectacle REVES DE CIRQUE qui s'est tenu à l'Eco parc le jeudi 17 juin a été un joli succès. Près de 120 spectateurs (masqués et respectant leurs distances) ont pu assister à deux numéros de très grande qualité.

Ce résultat conforte la mairie dans son souhait de réitérer, et intensifier ce tout nouveau partenariat avec le Centre social La Passerelle de Chatillon sur Chalaronne, à l'origine de cette manifestation.

DIVERS

Mme Guillot a adressé à l'ensemble du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 8/02/2021 du comité syndical du SEP Bresse Dombes Saône.

Autres questions :

- Y-a-t-il un feu d'artifice sur Massieux ? Précédemment lors de la fête du village des années, un feu d'artifice était tiré. Pour l'avenir, pas de décision prise sur ce sujet.
- Dominique MONCHAL questionne concernant le Comité des Fêtes : Anne-Marie DEGUEURCE précise qu'une réunion se tiendra prochainement. Le prêt de matériel a repris et des nouvelles idées de manifestations germent pour 2022.
- Des contacts pour des nouvelles activités associatives.

Levée de séance à 21h25

Prochain conseil le mercredi 15 septembre 2021 à 20h